

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION
ET L'ACTION**

Séance du 4 juillet 2023 à 18h

Date de la convocation : 27 juin 2023

Présidence : Patrick LAGARDE

Nbre de délégués en exercice : 44

Nbre de délégués présents : 23

Nbre de pouvoirs : 8

Nbre de délégués votants : 31

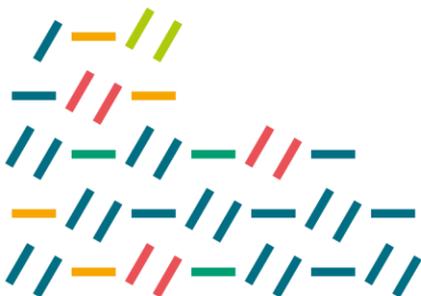
Etaient présents ou excusés :

P pour présent en présentiel, PV pour présent en visioconférence, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	E
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	
ALBERTI Christian	E	BERTRAND Claude	E
ALEMANI Roger	P	CHACHAY Pierre	E
ANDRES Dominique	P	CHANE Elisabeth	E
BERTRAND Michel	XP	CHIVOT Jean-Marie	P
BISCH Stéphane	XP	CHOSEROT Philippe	E
BOGARD Gérard	XP	CLAUDE Pascal	E
BONNE Grégory	E	CLOCHEY Alain	
BOULANGEOT André	E	COTTEREAU Jacques	E
BOULAY Stéphane	E	COURRIER Jean-Claude	E
CLAUDON Philippe	P	DEL Michel	E
COLIN Etienne	E	DUFOUR Carole	E
CORNU Yanis		GAILLOT Thierry	E
CREMEL Denis	E	GEHIN Martine	E
DURUPT Thierry	E	GORNET Daniel	E
EURIAT Thierry	P	GRANDMAIRE Jean-Michel	
GIRARDIN Anne	P	GUILLOT Jean-François	
GRIMILLOT Patricia	P	HANS Francis	E
HAAS Francis	P	HENRY Nadine	E
HARPIN Denis	XP	JACQUEMIN Anicet	E
HENRI Brigitte	E	JEANNOT Arnaud	E
HUMBERT Stanislas	P	LASSERONT Elisabeth	

JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	P	LECLERC Lionel	
LABAT Antoine	P	MAGINEL Didier	E
LACROIX Rémi	XP	MATHIEU Jérôme	
LAGARDE Patrick	P	NICOLLE Jean-Marie	E
LALANDRE Jean-Marie	P	NOEL Gérald	
LAURENT Bernard	E	PAGELOT Dominique	E
LIENARD Pascal	E	PAPI Agnès	E
MANGEL Joël	P	PEDUZZI Dominique	E
MATHIS Didier	XP	PINOT Amandine	E
MAURICE Jean-François	P	ROBIN Patrice	P
MEYER Gérard	XP	ROUDOT Gérard	E
PITON Jean-Joël	E	SALERIO Philippe	E
ROPP Bernard		SMAÏNE Margot	
SANCIER Jean-Claude	P	STACH René	E
TACQUARD Bernard	P	THIERY Jean-Luc	E
TOUSSAINT Bruno	E	THIRIET Jean-Luc	
TOUSSAINT Michel	P	THOMAS Philippe	
VALANCE Jacques	P	VINCENT Patrick	E
VIDOT Cyril	P	VIRTEL François	P
VONDERSCHER Jean-Marie	E		
WILLEMIN Jenny	E		

Pouvoirs : D. MATHIS à P. CLAUDON / C. ADAM à P. LAGARDE / S. BISCH à JC. SANCIER / D. HARPIN à A. LABAT / G. BOGARD à JF. MAURICE / M. BERTRAND à C. VIDOT / G. MEYER à S. HUMBERT / R. LACROIX à A. GIRARDIN



Délibération n° 2023/1178

Objet : Vente du bâtiment de l'ancien siège situé rue G. Grandval - Epinal

Vu les articles L5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales régissant les syndicats mixtes ouverts,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5722-3

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L3221-1

Vu les articles L 2111-1 et 2211-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques définissant les biens appartenant au domaine privé des collectivités territoriales

Vu les statuts d'EVODIA,

Vu l'avis de France Domaine n°5626792 en date du 18 novembre 2021,

Vu la délibération n° 2022/1113,

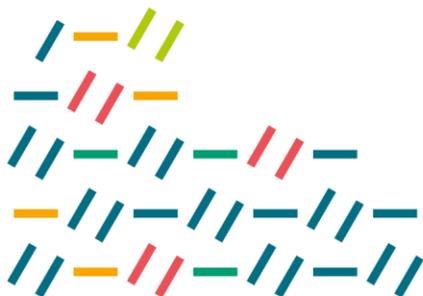
Suite à la délibération n°2022/1113, le syndicat mixte a fait l'acquisition de nouveaux locaux en vue de changer le siège au 2 - 6 rue Christophe Denis à EPINAL (88000).

Depuis, les locaux situés au 11 rue Grandval à Epinal (88000), sont inutilisés.

Considérant que le site n'est plus susceptible d'être affecté utilement au service public au regard de l'activité du Syndicat, il est envisagé de vendre ces derniers.

Pour rappel, ces locaux sont identifiés sous la référence cadastrale suivante :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie en m ²	Nature réelle
Epinal	AP 243	11 rue G. Grandval	1953	immeuble
TOTAL			1953	



Conformément aux obligations mentionnées aux articles L3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et L5722-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorité domaniale de l'Etat compétente a été saisie, et a évalué la valeur dudit bien immobilier à 620 000 €, pour un bien inscrit à l'actif à la valeur de 630 555.06€

A ce jour, l'ADAPEI se porte acquéreur du bien référencé ci-dessous au prix de 620 000 €.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- ✓ Constaté la désaffectation du domaine public du bâtiment et du terrain situés 11 rue Gilbert Grandval à Epinal,
- ✓ Accepter le déclassement de ce même terrain du domaine public,
- ✓ Autoriser Monsieur le Président à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes afférents à cette vente,
- ✓ Autoriser le comptable public à procéder aux écritures de mise à jour de l'actif.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Patrick LAGARDE

